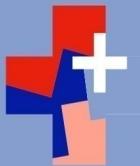




PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+



LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Centre d'Expertise et des Ressources des Titres (CERT)
de Bourgogne-Franche-Comté
Carte nationale d'identité (CNI) et Passeport (PSP)

Au 12 janvier 2026, votre
CERT traite les demandes
recueillies en mairie et
France Services le :

08/01

Nombre de demandes
de CNI-PSP validées par
le CERT au cours de
la semaine du 5 janvier (2) :

7 922

Nombre de demandes
de CNI-PSP à valider
par le CERT (4) à ce jour :

3 329



Délai moyen de remise
des titres CNI-PSP (1) :

10 jours



Délai d'instruction
au sein du CERT (3) :

4 jours



Délai moyen de
fabrication, colisage
et transport (5) :

6 jours

Données indicatives du CERT à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- (1) Délai entre la date de réception par le CERT de la demande dématérialisée faite en mairie ou France Services et la date de réception du titre à la mairie ou en France Services
(2) Nombre de demandes recueillies en mairie ou France Services ayant fait l'objet d'une validation par le CERT
(3) Délai entre la date de réception de la demande et la date de validation par le CERT
(4) Nombre de demandes recueillies en mairie ou France Services en attente de traitement par le CERT
(5) Délai entre la date de validation par le CERT et la date de réception du titre en mairie ou France Services